

COMPTE RENDU de REUNION
du GROUPE LOCAL des ANIMATEURS de S.A.G.E
de la Commission géographique Mayenne - Sarthe - Loir

Vendredi 27/10/06 matin à St Mars-la-Brière (72)

AELB - Délégation Anjou-Maine

INTRODUCTION :

Accueil par M.Drouault (vice-président de la CLE SAGE Huisne et maire de Saint Mars-la-Brière).

Il s'agissait de la deuxième réunion du groupe local des animateurs de SAGE de la commission géographique Mayenne - Sarthe - Loir, groupe piloté par la délégation Anjou-Maine de l'AELB.

La réunion s'est tenue à Saint Mars-la-Brière, sur le territoire du SAGE Huisne, avec l'appui de son animateur Vincent TOREAU pour la logistique (salle, restaurant).

Tous les animateurs de SAGE étaient présents. Les DIREN étaient absentes et excusées pour non disponibilité.

Une discussion préalable s'est engagée sur l'intérêt réaffirmé de ce groupe local, complémentaire au groupe global Loire-Bretagne et un éventuel groupe Régional avec la DIREN Pays de la Loire (échanges de courriels d'animateurs de SAGE suite à la proposition d'une réunion par la DIREN sur l'évaluation environnementale).

TOUR DE TABLE SUR L'AVANCEMENT ET L'ACTUALITE DES DIFFERENTS SAGE :

Le SAGE Sarthe Amont a validé 'l'état des lieux-diagnostic' et va lancer la phase 'scénarios-stratégie'. Il a réalisé, en appliquant la méthodologie définie par la DIREN Basse-Normandie, un inventaire des Zones Humides du bassin avec l'appui d'une stagiaire et des Parcs Naturels Régionaux, ainsi qu'un guide ZH destiné aux communes. En outre, il lance une étude complémentaire sur les zones d'expansion de crues des affluents de la Sarthe amont.

Le SAGE Huisne a validé la phase 'scénarios-stratégie' et débute la phase de rédaction du projet de SAGE (comité de rédaction mis en place avec notamment les services de polices de l'eau chargés de l'appliquer après approbation). Il a engagé une réflexion approfondie sur la future structure porteuse de mise en œuvre du SAGE avec l'appui d'un cabinet de juristes. Il va organiser un forum des élus du bassin sur le SAGE, ses actions, son devenir.

Le SAGE Oudon cherche à trouver une légitimité et à développer sa mise en œuvre. Un projet de Contrat Régional de Bassin Versant avec la Région Pays de la Loire va aboutir prochainement. Par ailleurs, un guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains vient d'être réalisé.

Le SAGE Mayenne est en phase d'approbation (consultation et passage devant le Comité de Bassin le 1/12/06). L'approbation préfectorale est prévue d'ici l'été 2007. L'écriture du Plan d'Evaluation Environnementale vient de s'achever.

Rq : discussion sur ce Plan d'Evaluation Environnementale d'après l'expérience récente du SAGE Mayenne : ce document est à rédiger en même temps que le projet de SAGE. Cela est consommateur de temps en raison d'une mise en forme et d'un contenu assez contraignants.

Il existe peu d'expérience sur son rendu pour l'instant. C'est la DIREN qui est référent sur ce type de document.

NB : le SAGE Loir est au point mort (problème financement avec EPL) ; Le SAGE Sarthe aval est en cours de consultation sur son périmètre.

LA PRISE EN COMPTE DU VOLET RIVIERES-MILIEUX AQUATIQUES DANS LES SAGE :

Liens entre SAGE et CRE, techniciens rivières... : les CRE sont de très bons outils bien vus par la majorité des maîtres d'ouvrage et des élus, mais attention à ne pas en attendre trop. On relève la nécessité d'élargir leur champ d'action au lit majeur, aux ZH associées et aux ouvrages hydrauliques. Mais les syndicats de rivières ou Communautés de Communes n'ont souvent pour l'instant qu'une compétence limitée en la matière (*ex.* : Sarthe amont).

Cette thématique 'rivières' pourrait être abordée par les structures porteuses de SAGE, là où il n'existe pas de Maître d'Ouvrage bien adapté (*ex.* : bassin de l'Huisne : pas de structures 'rivières' en Eure-et-Loir, que quelques CdC dans l'Orne, Conseil Général de la Sarthe prêt à envisager un transfert de cette compétence aux structures porteuses SAGE).

Chaque CRE fait l'objet d'un avis de la CLE et l'animateur SAGE, en général associé à la démarche, peut ainsi 'faire passer' les préconisations du SAGE.

Dorénavant, il est important de prendre en compte dans cette thématique 'aménagement de rivière' l'approche DCE Bon Etat, risque de non atteinte...et continuité écologique.

Certains M.Ouvrage (Sarthe) veulent utiliser l'outil CRE pour gérer des questions hydrauliques liées aux inondations alors que ce n'est pas le bon outil. Des anciennes structures de gestion de rivière encore en place ne sont pas toujours adaptées : Associations Syndicales de Riverains, Syndicats d'hydraulique agricole, d'assainissement des terres... dont il faut faire évoluer les statuts.

On rencontre également des maîtres d'œuvre (DDAF) ayant parfois une vision dépassée de l'aménagement de rivières.

L'approche « chantiers vitrines » est intéressante (*ex.* : Sarthon...), par contre l'approche 'poissons' n'est pas forcément un moteur pour les élus. Le SAGE peut être un relais associant et coordonnant les différents partenaires autour de la rivière (CSP, Fédérations de pêche, PNR, DDAF...). Il peut également se charger de communiquer sur les actions remarquables mises en œuvre sur son bassin.

Cependant, certains M.Ouvrage, disposant de moyens financiers suffisants, peuvent engager des travaux hydrauliques sans intervention de l'AELB ou autre appui technique avisé lié au SAGE.

Sur l'Huisne, il existe, depuis 2005, un groupe 'aménagement et gestion des cours d'eau' regroupant les techniciens de rivières du bassin, la DIREN, les Fédérations de pêche, les CSP, la CATER, l'AELB, les DDAF, la Chambre d'agriculture. Ce groupe permet de coordonner et d'harmoniser les approches sur les 3 départements entre l'amont et l'aval du bassin de l'Huisne. Ce groupe fonctionne en réseau d'échanges, de coordination et d'expertise. En 2006, a été mis en chantier un guide de communication sur les cours d'eau du bassin (idée de J-P.Doron) plus particulièrement axé sur la problématique des petits cours d'eau. Ce groupe permet une coordination pérenne des techniciens de rivière par bassin et il peut être élargi à la problématique ZH, ouvrages...

Les animateurs demandent que les cellules départementales 'rivières', les techniciens de rivières et les animateurs de BV soient davantage associés à des réunions de travail des animateurs de SAGE.

Cas des ouvrages hydrauliques : ce sont très souvent des ouvrages privés d'où des difficultés d'intervention (d'ailleurs le Conseil Général de la Sarthe peut encourager la prise en charge de ces ouvrages par des privés pour se libérer du problème...). Ces ouvrages sont par ailleurs soumis à une réglementation délicate (anciens droits d'eau...).

Cas des micro-centrales hydroélectriques : un cas a été récemment abordé sur l'Huisne et l'avis du bureau de la CLE a été réservé du fait de la non prise en compte de l'impact environnemental dans le projet. Des cas existent aussi sur l'Oudon. La Mayenne est également concernée par 17 micro-centrales existantes qui entravent la continuité piscicole (dévalaison des anguilles).

Il semble que les SAGE vont devoir se forger une politique sur ces micro-centrales qui se développent sous l'aspect 'énergie propre renouvelable'.

Positionnement possible des SAGE sur ce sujet : inventorier les ouvrages, proposer des prescriptions sur leur gestion (arrêt des turbines, ouverture de clapets lors des migrations....) avec une vision globale de bassin, (définir le potentiel hydroélectrique du bassin).

Inventaire des cours d'eau : les DDAF ont lancé l'inventaire des cours d'eau pour la Politique Agricole Commune. Certaines l'ont fait sans concertation ou avec une concertation limitée à la profession agricole. D'autres (DDAF de la Sarthe) ont intégré les SAGE (Huisne, Sarthe amont) dans la démarche avec une volonté de ne pas se limiter aux cours d'eau PAC, mais de réaliser un inventaire plus exhaustif permettant de régler 90% des problèmes de définition des cours d'eau.

La prise en compte des SAGE diffère sensiblement suivant les administrations et d'un département à l'autre. Cet exemple augure aussi des difficultés d'application du SAGE après son approbation.

Inventaire des Zones Humides : il faut relativiser l'application stricte du SDAGE 1996 sur des sujets très ambitieux : *ex.* : le SDAGE demandait l'inventaire des ZH par les SAGE. En pratique, le SAGE n'est pas en mesure de réaliser un inventaire exhaustif des ZH pendant sa phase d'élaboration. Il ne peut que réaliser un inventaire des ZH potentielles et connues, construire une méthodologie d'inventaire plus précise, recenser les M.Ouvrage capables de l'appliquer et mettre en place des partenariats. Il peut également communiquer sur cette thématique au travers de guides et de préconisations claires sur la connaissance, la préservation et la gestion de ces milieux.

L'inscription des ZH dans les PLU est une bonne chose mais ce n'est pas la panacée pour les protéger et les gérer de façon pérenne.

La loi sur le Développement des Territoires Ruraux renforce la prise en compte des ZH. Il est notamment prévu des exonérations fiscales et l'identification de ZH stratégiques. On est en attente des décrets d'application (en projet) et les SAGE devront se positionner avec d'autres partenaires dans la définition de ces ZH stratégiques.

NB : message de la DIREN Pays de la Loire (R.Matrat) : « la DIREN a prévu de réaliser en 2006/2007 une prélocalisation (sans doute largement inspirée de la démarche Basse-Normandie) à l'échelle régionale. Ce travail se fera naturellement en concertation, en particulier avec les SAGE, ceux qui se sont déjà lancés dans cette démarche et les autres. Notre objectif principal est de disposer, le plus vite possible et de façon homogène en terme de méthode et de résultats, d'une vision la plus complète possible des zones humides dites "potentielles" de façon à pouvoir ensuite passer soit au niveau départemental, soit au niveau bassin versant, à l'inventaire proprement dit (qui devra naturellement associer le niveau communal). »

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DES SAGE :

La question du poids des orientations du SAGE par rapport aux décisions des acteurs locaux est posée.

C'est le cas de l'Oudon où la CLE n'a pas les moyens d'assurer une cohérence de bassin.

En l'absence de reconnaissance et de légitimité reconnue de la CLE, les acteurs locaux continuent d'agir sans se référer au SAGE. L'avis de la CLE n'est pas demandé directement sur des projets d'intérêt majeur (hydro-électricité...). Le Conseil Général de Maine-et-Loire ne consulte pas la CLE pour fixer ses orientations et décider du financement de projets de portée stratégique pour le SAGE (ex. : cas de la station d'eau potable de Segré avec prise d'eau dans l'Oudon).

Sur la Mayenne, certains acteurs craignent un trop grand pouvoir du SAGE sur leurs projets.

Sur l'Huisne et la Sarthe amont, l'avis de la CLE commence à être sollicité mais souvent par les mêmes administrations (DDAF Sarthe, Orne) ou de grosses collectivités (représentées à la CLE). Pourtant, ces SAGE s'efforcent de faire prendre l'habitude d'une demande d'avis de la CLE concernant les projets stratégiques sur leurs bassins.

L'AELB prend bien sûr en compte les SAGE. Toutes ses interventions financières devront justifier d'une cohérence avec les SAGE existants (en élaboration et approuvés) et d'un avis de la CLE pour les gros projets. Un projet jugé stratégique et prioritaire par un SAGE devra également pouvoir être pris en compte prioritairement par l'AELB.

Par ailleurs, il semble nécessaire de mieux préciser la définition des tâches de suivi et d'évaluation du SAGE après approbation qui incombent à la structure porteuse.

LES STRUCTURES PORTEUSES DE SAGE APPROUVES :

L'ensemble des SAGE du bassin de la Maine ont émis un avis défavorable sur le projet de l'Etablissement Public Loire d'un Etablissement Public Territorial de Bassin à l'échelle du bassin de la Loire, englobant le bassin de la Maine. Le Conseil Général de la Mayenne a aussi rendu des avis défavorables pour les projets d'EPTB Loire, Vilaine, Sélune. Ce CG a bien identifié cette problématique de structure porteuse et va engager une réflexion globale sur celle-ci.

La question de la création d'un ou plusieurs EPTB est posée. Certains acteurs ne considèrent ce type de structure qu'au regard de la question des inondations qui nécessiterait une approche globale à l'échelle du bassin de la Maine (relation avec l'étude de cohérence du Plan de Prévention des Inondations du Bassin de la Maine déjà engagée). Mais les SAGE ne se limitent pas à cet enjeu (rajouté dans les enjeux prédéfinis par le SDAGE).

Les solutions envisagées aujourd'hui sur l'ampleur de cette structure sont les suivantes :

- à l'échelle de chaque SAGE (Mayenne, Oudon, Huisne, Sarthe amont, Sarthe aval, Loir)
- à l'échelle des bassins des grands cours d'eau : Mayenne (Mayenne + Oudon), Sarthe (Huisne + Sarthe amont + Sarthe aval), Loir
- à terme, une fédération assurant la coordination des structures existantes sur le bassin de la Maine

La réflexion engagée sur l'Huisne, avec l'appui d'un cabinet de juristes, montre, au travers du positionnement d'élus, qu'il faut d'abord rechercher une structure porteuse opérationnelle pour la mise en œuvre du SAGE. Dans le cas présent, la structure administrative la plus adaptée serait un Syndicat Mixte Ouvert regroupant les communes du bassin et l'ensemble de leurs groupements, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux. Reste à en définir le périmètre, les compétences liées au SAGE, les moyens financiers, etc. La demande de reconnaissance en EPTB pouvant être un plus à terme.

L'animateur du SAGE Huisne fait remarquer que les statuts réactualisés de l'EPL (art.5, 07/2006) affirment des compétences sur l'ensemble du bassin de la Loire alors que son périmètre n'en recouvre qu'une partie (contentieux possible ?).

La DIREN de bassin (favorable à un EPTB Maine) souhaite organiser une réunion au Mans sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

SAGE et SDAGE : on note toujours l'inquiétude sur le positionnement des SAGE en cours d'élaboration par rapport au SDAGE révisé : quel degré de précision du futur SDAGE, quelle marge de manœuvre des actions des SAGE, quelle mobilisation des acteurs, quels pouvoirs et limites du SAGE par rapport au SDAGE ?

SAGE et DCE : les animateurs de SAGE déplorent un manque d'information et de concertation de la CLE dans la redéfinition des réseaux de surveillance de la qualité des eaux (les CG sont consultés mais pas les SAGE). Inquiétude sur le désengagement de l'Etat sur les stations. Il faut éviter de bouleverser les stations qui existent avec leur historique ; les points RNB devraient être conservés. Comment faudra-t-il intégrer ces réseaux dans les SAGE ?

Le travail sur le programme de mesures paraît se faire dans l'ombre. Les animateurs voudraient savoir comment sont prises en compte leurs remarques car cela leur demande un effort en dehors de leurs missions habituelles.

Sur l'ensemble de ces points, il est demandé aux SAGE de continuer à faire remonter leurs questions, réflexions à l'AELB par l'intermédiaire des animateurs et/ou si besoin par des courriers plus officiels des présidents de CLE.

PROCHAINE REUNION DU GROUPE LOCAL ANIMATEURS SAGE :

La réunion de l'ensemble des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne est prévue en mars 2007. La prochaine réunion du groupe local pourrait donc avoir lieu après, en juin ou plutôt septembre 2007, sur la journée (9h30-17h), en un lieu assez central et accessible, peut-être sur le territoire du SAGE Oudon. La date et la proposition d'ordre du jour seront faites 1 mois avant.

A priori, nous garderons un temps d'échanges libres et aborderons les sujets toujours d'actualité : lien des SAGE avec programmes en cours (PPIBM, Plan Loire...), nouveautés législatives (loi sur l'eau, loi DTR...), structures porteuses, contrats de mise en œuvre des SAGE (intervention demandée par Région Pays de la Loire), Plan d'Evaluation Environnementale (intervention DIREN)...

Participants à la réunion du 27/10/06 :

Invités	Présents	@
Animateur SAGE Huisne Vincent TOREAU	Vincent TOREAU	vincent.toreau@sagehuisne.org
Animatrice SAGE Mayenne Véronique RIOU	Véronique RIOU	sage.mayenne@cg53.fr
Animatrice SAGE Oudon Régine TIELEGUINE	Régine TIELEGUINE	sage-oudon@wanadoo.fr
Animateur SAGE Sarthe amont Baptiste SIROT	Baptiste SIROT	baptiste.sirot@sage-sartheamont.org
DIREN Bassin Loire-Bretagne Annie DUFAY	<i>Excusée</i>	annie.dufay@ecologie.gouv.fr
DIREN Pays de la Loire Françoise DELABY, Roland MATRAT	<i>Excusés</i>	francoise.delaby@ecologie.gouv.fr roland.matrat@ecologie.gouv.fr
DIREN Basse-Normandie Laure AERTS	<i>Excusée</i>	laure.aerts@basse-normandie.ecologie.gouv.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Jean-François MIGNOT (siège)	Jean-François MIGNOT	jean-francois.mignot@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Thierry GENETTAIS (Délégation)	Thierry GENETTAIS	thierry.genettais@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Bernard PFEIFFER (Délégation)	Bernard PFEIFFER	bernard.pfeiffer@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Pascal BONIOU (Délégation)	Pascal BONIOU	pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr
